



Ensemble paroissial Bruguières-Fenouillet
(avec Gagnac, Gratentour, Lespinasse,
Saint-Jory et Saint-Sauveur)

Intentions de Messe

Toute messe est célébrée pour le salut du monde entier : au sacrifice d'amour du Christ, il n'est pas de limite ! Les grâces du sacrement de l'eucharistie, sommet et source de toute la vie de l'Église, rejaillissent bien au-delà des frontières visibles de la communauté chrétienne. Mais cela n'empêche pas que des **intentions particulières** soient jointes à celles de toute l'Église quand une messe est célébrée : celui qui les présente insère alors sa propre prière dans la plus belle et la plus forte des prières de l'Église.

Toute prière biblique et chrétienne possède deux versants : la **supplication** (ou demande) et la **louange**, qui peut être remerciement pour un bienfait reçu. Nos intentions peuvent donc être de plusieurs types :

- une **action de grâce** pour un bienfait, à l'occasion de tel ou tel événement : anniversaire, fiançailles, noces d'or ou d'argent, première communion, profession de foi, ordination sacerdotale, santé retrouvée, paix, unité familiale restaurée, etc.
- une **supplication** pour la famille, pour un ami en difficulté, pour un malade, pour un jeune qui vient d'entrer au séminaire, pour des fiancés, pour le Saint-Père, pour l'unité des chrétiens, pour la France, pour la paix dans ma famille, pour la paix au Proche et Moyen Orient, etc.
- enfin on peut demander qu'une messe soit célébrée à l'intention des **fidèles défunts**, de nos familles ou alliés comme de ceux pour qui personne ne prie (les « âmes du purgatoire »). C'est la meilleure façon d'entrer en relation avec eux puisque cette communion passe par le Christ, le Seigneur de la Vie. C'est par Lui, avec Lui et en Lui que la vie éternelle nous est donnée. Nous aidons ainsi les défunts à progresser vers la plénitude de la Vie, dans la lumière sans fin, tout comme eux nous aident à avancer dans notre pèlerinage terrestre.

« Tous ceux que le Père me donne viendront à moi – dit Jésus – et celui qui vient à moi, je ne le rejeterai pas... La volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour » (Evangile selon Saint Jean, au chapitre 6)

Sur nos **paroisses**, des messes peuvent être célébrées à vos intentions lors des messes dominicales comme pendant les messes en semaine. Ainsi, par la communion des saints qui trouve en Jésus Christ son nœud central, nous sommes associés au cheminement des vivants comme des morts.

L'offrande :

À cette occasion, tout fidèle est invité à offrir aux ministres de l'Église ce qui leur permet de vivre matériellement et de poursuivre ainsi leur mission. *« Ne savez-vous pas que les ministres des cultes vivent du culte, que ceux qui servent à l'autel partagent avec l'autel ? De même aussi le Seigneur a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile »* (1Cor 9,13-14).

Pour une messe, l'offrande fixée par les évêques de France s'élève actuellement à **18 €**. Pour une **neuvaine** (célébration de 9 messes consécutives sur 9 jours), il est proposé une offrande de 180 €. Pour un **trentain** dit '**grégorien**' (célébration de 30 messes consécutives, 30 jours), l'offrande est de 550 €.

Messes dominicales (hors fêtes)

- samedi 18h alternativement à Fenouillet, Gratentour, Lespinasse et St Sauveur
- dimanche 9h à St Jory
10h30 alternativement à Bruguières et Gagnac

Messes en semaine (hors fêtes)

mardi 18h à Saint-Jory ; mercredi 18h à Fenouillet ; jeudi 18h à Fenouillet
vendredi 18h à Bruguières

Intentions de messes

à célébrer sur la **paroisse** de _____
→ préciser *laquelle*

demandées par Mr/Mme/Melle _____

téléphone (ou mail) : _____

Les dates souhaitées* et les intentions demandées sont les suivantes :

Date(s) souhaitées [jj/mm/aaaa]	Intention (préciser s'il s'agit de défunt ou d'un vivant ; si vous ne voulez pas qu'il soit nommé, précisez-le également)

ci-joint un chèque correspondant aux honoraires de messe ; à établir l'ordre de Ensemble paroissial Bruguières- Fenouillet

les honoraires de messe seront versés plus tard, au moment où la messe sera célébrée. (versement en espèces possible)

* Vous ne serez contactés que si votre souhait premier ne peut être honoré.